SAINT - GABRIEL - DE - VALCARTIER

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE

Volume 9 | Tome 4

AOÛT 2016

Dans ce numéro :

Information communautaire	2-4, 8, 15-18
Perception des taxes	7
Urbanisme	5, 8
Travaux publics	6-8
Service de sécurité incendie et SQ	8, 9
Service des sports, loisirs et culture	2,3 10-14

SUJETS D'INTÉRÊTS

- BBQ de la Fête du travail
- Tournoi de golf municipal
- Collecte de RDD
- Fête de l'Halloween
- Règlements municipaux
- Programmation sports et loisirs

FÊTE FAMILIALE les 19 & 20 AOÛT
Plus de détails pages 2 & 3
FÊTES DES PIONNIERS Page 4

MOT DU MAIRE

Quel bel été avec beaucoup de chaleur et peu de précipitations. Cette température a assurément contribué au succès du Marché public qui se tient tous les jeudis de 15 h 30 à 19 h jusqu'au 29 septembre sous l'abri multifonctionnel derrière le Centre communautaire. Félicitations aux organisateurs d'avoir relancé ce populaire événement.

Les travaux d'améliorations du réseau routier municipal progressent bien. Le projet du chemin Murphy avance selon l'échéancier, et ce, sans dépassement de coûts. L'essai d'asphalte recyclé sur le chemin Tantari s'est révélé être un succès et ce procédé sera assurément utilisé pour d'autres projets. La reconstruction de l'entrée principale du Centre communautaire est amorcée et les travaux devraient être terminés à la fin du mois de septembre. La remise à neuf de l'entrepôt municipal adjacent à la caserne incendie sera terminée prochainement.

Les célébrations de la Fête des pionniers pour marquer le 200e anniversaire de l'appel de pionniers par l'honorable John Neilson pour établir une communauté dans notre Municipalité ont débuté et d'autres activités sont prévues jusqu'à la grande célébration du 7 au 9 octobre. Un merci particulier à John Neilson pour sa présence lors des événements. Il a beaucoup d'énergie pour un homme de 240 ans ! Un horaire complet des activités à venir se trouve à l'intérieur de ce bulletin.

Le 25 septembre prochain aura lieu le tournoi de golf municipal au Centre Castor.

La Municipalité prévoit adopter un règlement concernant la circulation des véhicules hors route interdisant formellement ceux-ci à circuler sur les propriétés privées sans l'autorisation des propriétaires. Les contrevenants seront sujets à des amendes. Il est primordial de respecter la propriété privée. Donc avec cela à l'esprit, je vous souhaite une belle fin d'été et un bel automne !

Brent Montgomery

N'oubliez pas de reculer l'heure de vos horloges le 6 novembre et changer les piles de vos détecteurs de fumée.

SVP, CONSERVEZ CE DOCUMENT JUSQU'EN DÉCEMBRE 2016

FÊTE FAMILIALE 2016

VENDREDI 19 AOÛT

Terrasse (18+)	18h
Cantine au Club Ados	18h
Début du tournoi de balle-donné	18h30
Cinéma en famille (apportez vos couvertures et vos chaises)	20h

FÊTE FAMILIALE 2016

SAMEDI 20 AOÛT

Tournoi de balle donnée	10h
Vente de livres usagés (Centre communautaire)	10h-19h
Terrasse (18+)	12h

Pour les enfants!

Spectacle Tap-Tap, le lapin blagueur	11h
Chapiteau de bricos	12h-15h
Jeux gonflables, maquillage, popcorn et plus	12h
Pataugeuse	12h
Spectacle Patjoulie aux mille couleurs	15h30

Tournoi de fers	14h
Jeux de pique-nique d'antan (adulte et enfant)	14h
Souper campagnard	17h
Finales du tournoi de balle donnée	
Party country et spectacle Tumbleweed	21h
Feux d'artifices	en soirée

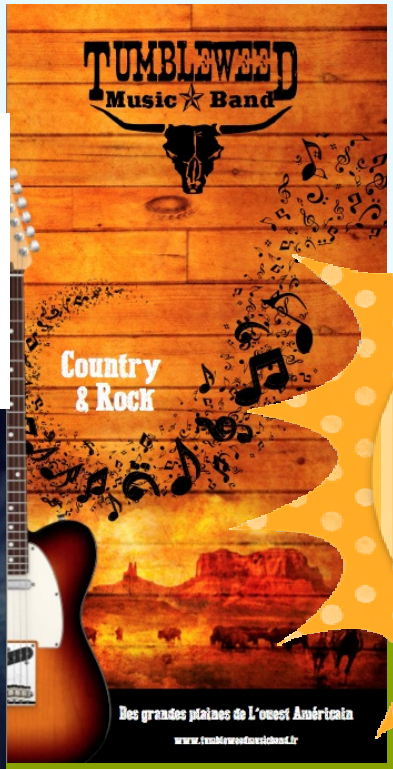

VENEZ VISITER LE KIOSQUE DES FÊTES DES PIONNIERS!

FÊTES des PIONNIERS 7-8-9 octobre

Voici un aperçu de la programmation pour Les fêtes des pionniers. Nous vous rappelons que celle-ci pourrait être modifiée. Visitez le site internet www.valcartier1816.com ou la page Facebook « Valcartier Settlement Days » pour voir les changements, mises à jour ou pour plus d'information.

TOUTE LA FIN DE SEMAINE:

Chartes généalogiques, kiosque d'information et de marchandise

VENDREDI 7 OCTOBRE

Musique traditionnelle avec musiciens locaux	15 h
Atelier de danses « Lancer » et « Set »	16 h
Tout le monde debout pour le « Set ». On danse en famille!	17 h
Discours de bienvenue	
Souper dans la tradition du « house party » avec des petits sandwichs, petits pains à la dinde et des carrés sucrés	18 h
Danse carrée avec James Allen	20 h

SAMEDI 8 OCTOBRE

Présentation: John Neilson, le Franklin canadien
Conférencière invitée: Claude Corriveau, ethnomuséologue — 10 h 30

Cérémonies d'ouverture et lancement d'un projet (top secret) — 12 h

Activités familiales:
Promenades à calèche de cheval miniature
Ateliers: apprentissage du Rouet, courtepointe; cuisine
Essai de costumes d'époque — 14 h -17 h

Diapos/vidéos:
Film « Le Gros Bill »
Souvenirs de Rivière aux Pins
Mémoires du ski lodge,
Visages et lieux du village
Le mystère de la maison Fairchild: Où étais Riverside? — 14 h - 17 h

Spectacle acoustique « Country Show » : 18 ans, 22 shows!
Version informelle du Country Show, avec chansonniers, musiciens et musique des spectacles du passé. Une exposition de photos et souvenirs des 22 shows. Avertissement: suivant la tradition du Country Show, la musique et la danse continueront jusqu'au petites heures du matin! — 20 h

DIMANCHE 9 OCTOBRE

Services aux églises : Église Unie 9 h Église catholique 9 h 30

HORAIRE

Portes ouvertes et visites libres aux quatre églises	10 h - 12 h
Signatures de livres/CD d'artistes locaux: Marion Paquet et autres	12 h - 13 h
Discussions informelles de généalogie: poser vos questions ou soumettez de l'information	13 h - 14 h
Porte ouverte à l'école Valcartier Elementary	14 h - 15 h
Spectacle familial par Daniel Roy, musicien et chansonnier québécois traditionnel	15 h

TOURS D'AUTOBUS

Quatre églises : Anglicane, Catholique, Presbytérienne, Unie	10 h
Sites et traditions Valcartoises	12 h 30
École du Mont Saint-Sacrement: Marchez aux sites historiques Murphy et Monaghan	14 h

ANIMATION CONTINUELLE

Marché public: confitures, pain, savons, artisans, etc
Kiosques d'informations
Attractions pour la famille — 13 h - 16 h

Cérémonies de fermeture: Attribution du prix pour le meilleur costume / Opportunités photos avec John Neilson et Alexander Wolff et leurs descendants — 16 h

SOUPER TRADITIONNEL À LA DINDE — 17 h - 19 h

MODIFICATIONS IMPORTANTES - RÈGLEMENTS SUR LES ANIMAUX

Une modification du règlement #121 sur les chiens et autres animaux est entrée en vigueur le 7 juin dernier. Voici un résumé des nouveaux articles du règlement.
Éléments principaux :

Nombre de chiens et chats

3 chiens et 3 chats; 4 au total

La Municipalité fera preuve de tolérance pour les situations existantes avant cette modification sur preuve du nombre d'animaux (médaille municipale, rapport de vétérinaire, etc.)

Poules domestiques

Auparavant interdites, maintenant autorisées et encadrées

Animaux de ferme
Lorsque permis, limitation du nombre

ARTICLE 4.5
Nombre maximal de chats et chiens

Un maximum de trois (3) individus de chaque espèce suivante est autorisé par unité d'habitation, de commerce ou d'industrie :

1° Chats (Felis catus) et leurs hybrides ;

2° Chiens (Canis familiaris) et leurs hybrides ;

Le nombre total de chiens et de chats ne doit pas excéder quatre.
Le nombre de chiens maximal ne s'applique pas dans le cas d'un chenil opéré en conformité avec la règlementation municipale.

Une portée ou une couvée peut être gardée durant une période de six (6) mois suivant la naissance sans que leur gardien ne contrevienne au présent règlement.

ARTICLE 5.1 Animaux de ferme
À l'exception des poules ainsi que des petits animaux domestiques qui sont autrement règlementés, il est interdit à toute personne de garder, d'élever ou d'avoir en sa possession tout animal de ferme sauf s'il s'agit :

- D'une exploitation agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (*chapitre P-41.1*) ou du *Règlement sur les exploitations agricoles (chapitre Q-2, r. 26)*
- D'un usage principal agricole autorisé par le règlement de zonage en vigueur;
- D'un usage secondaire agricole (fermette) autorisé par le règlement de zonage en vigueur;
- De la présence d'une écurie non commerciale conforme à la règlementation de zonage en vigueur;

En présence d'une écurie non commerciale ou d'un usage secondaire agricole (fermette), le nombre maximal autorisé est de 6 espèces différentes et un maximum de 12 animaux au total, excluant les équidés et les poules qui sont autrement règlementés.

Le présent article ne dispense pas le propriétaire de se conformer aux lois et règlements de la province de Québec portant sur la garde ou l'élevage des animaux. Cette responsabilité incombe au propriétaire.

ARTICLE 5.2
Garde de poules domestiquées

5.2.1 Nombre de poules autorisées
Minimum : **2**
Maximum : **6** pour un terrain d'une superficie inférieure à 2 000m²
12 pour un terrain d'une superficie égale ou supérieure à 2 000m²
Les Coqs sont interdits

5.2.2 Normes applicables pour l'aménagement d'un poulailler:
Poulailler : Petit bâtiment fermé servant à la garde de poules et poulets domestiqués (*Gallus gallus domesticus*).

1° Doit inclure un enclos extérieur grillagé ;
2° L'intérieur du poulailler doit comprendre :

* des nichoirs (ou pondoirs) ;
* des perchoirs où les oiseaux se tiennent la nuit en équilibre ;
* des mangeoires et abreuvoirs.

3° Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler comportant un enclos grillagé de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement ;
4° Les poules ne doivent pas être gardées en cage;
5° L'aménagement du poulailler et son enclos doivent permettre aux poules de trouver de l'ombre en période chaude ou d'avoir une source de chaleur (isolation et chaufferette) en hiver;
6° La conception du poulailler doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable ;
7° Les poules doivent être abreuvées à l'intérieur du poulailler ou au moyen de mangeoires et d'abreuvoirs protégés, de manière à ce qu'aucun palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux ;

5.2.3 Localisation
1° Un maximum d'un (1) poulailler est permis par terrain (lot) d'usage résidentiel ;
2° Le poulailler (et l'enclos) doit être situé en cours latérale ou arrière avec une marge de recul minimale de 2m des lignes de lot ;
3° Le poulailler ne peut pas être dans une zone inondable et/ou dans la bande de protection riveraine ;
4° Le poulailler doit être implanté à 30m minimum en tout point de toute source de captage d'eau (puits, etc.) ;

5.2.4 Vente de produits et affichage
1° La vente de tous produits, matières ou substances dérivés de la garde de poules, incluant les poules, est prohibé ;
2° L'affichage ou la publicité en lien avec la présence de poules ou d'œufs est prohibé ;

5.2.5 Maladie et abattage des poules
1° Pour éviter les risques d'épidémie, toute maladie grave doit être déclarée à un vétérinaire;
2° Il est interdit d'euthanasier une poule sur le terrain résidentiel. L'abattage des poules doit se faire par un abattoir agréé ou un vétérinaire, que la viande des poules soit consommée ou non par le propriétaire;
3° Une poule morte doit être retirée de la propriété dans les vingt-quatre (24) heures et disposée conformément aux exigences applicables en la matière;
4° Lorsque l'élevage des poules cesse ou à l'arrivée de la saison hivernale, il est interdit de mettre une poule en liberté. Le propriétaire doit faire abattre ses poules tel que stipulé au deuxième alinéa ou les déplacer dans un lieu pouvant les recueillir en toute légalité;
5°Dans le cas où l'activité d'élevage cesse, le poulailler et son enclos extérieur doivent être démantelés.

AFFICHEUR DE VITESSE PORTATIF

Afin de sensibiliser la population aux dangers de la vitesse au volant, cet appareil sera placé à différents endroits sur le territoire de la Municipalité en alternance. L'afficheur enregistre les données concernant les vitesses captées et l'information est envoyée au détachement de la Sûreté du Québec afin de cibler et augmenter la surveillance aux endroits où les limites sont excédées. Nous voulons vous inciter, chers citoyens, à réduire votre vitesse au volant pour le bien-être et la sécurité de tous!

PRUDENCE AU PONT CLARK

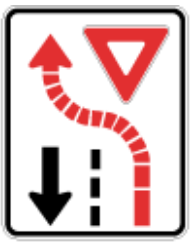

En ce début d'année scolaire, le Service des travaux publics vous incite à faire preuve de prudence au moment d'emprunter le pont Clark avec votre véhicule. Nous vous rappelons que la signalisation indique **« CÉDEZ LE PASSAGE À LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE »,** ce qui veut dire que la circulation en direction sud (vers Québec) est sans arrêt tandis que la circulation vers le nord (en direction du chemin Redmond) est dans l'obligation de céder le passage.

MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a lieu à tous les semaines jusqu'en décembre. À compter de la première semaine de décembre et pour la saison hivernale (décembre, janvier et février), la collecte aura lieu le premier jeudi du mois sur demande. SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires. Vous devez communiquer avec le bureau municipal au 418 844-1218 pour demander une collecte et nous fournir la liste des objets à ramasser ou vous inscrire à la collecte sur notre site internet sous l'onglet «Demande en ligne».

Il est essentiel de trier tous les matériaux à ramasser (ex. : les tapis roulés, le métal trié, enrouler ou attacher les fils et la broche).

Vous pouvez disposer de vos pneus usagés (usage non commercial seulement) ainsi que des jantes. Vous pouvez aussi disposer de vos huiles végétales de friture dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparent, identifiée.

Il est à noter que les carcasses de véhicules, les débris de déboisement, les ordures ménagères et les feuilles mortes (sauf lors de collectes spéciales) ne seront pas ramassés lors de ces collectes hebdomadaires ainsi que tout matériel recyclable.

Pour les matériaux de rénovation, ne pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures, car l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramasser dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès des Travaux publics. Pour les rénovations majeures, communiquez avec la Municipalité pour connaître les endroits où vous pouvez disposer de ces matériaux.

CONTENEURS À ORDURES ET RECYCLAGE

Nous tenons à rappeler aux résidants que les gros conteneurs à déchets et recyclage qui se retrouvent ici et là dans la Municipalité desservent les résidences des rues qui ne sont pas municipalisées. Ces résidants n'ont donc aucun bacs roulants pour leurs ordures. Lorsque d'autres résidants se servent de ces conteneurs, ceux qui y ont droit se retrouvent dans l'impossibilité de se débarrasser de leurs ordures puisque les conteneurs sont remplis.

S'il vous plaît, faites preuve de civisme et de respect envers vos concitoyens, n'utilisez pas ces conteneurs si leur usage ne vous est pas destiné.

Avis aux résidants des développements Sommet Bleu et Domaine William Neilson

Afin d'éviter que les animaux sauvages éparpillent les ordures dans la rue et pour assurer la cueillette des ordures ménagères, vous devez déposer vos sacs d'ordures à l'intérieur des conteneurs mis à votre disposition. Ne pas les mettre autour des conteneurs lorsque ceux-ci sont pleins puisque la compagnie qui assure la collecte ne les ramassera pas. Veuillez les conserver et venir les déposer dans les conteneurs pour la prochaine collecte.

En ce qui concerne le recyclage, vous devez plier ou couper les boîtes de carton avant de les déposer dans le conteneur de récupération pour éviter que celui-ci se remplisse trop rapidement.

Merci pour votre collaboration.

COLLECTE SPÉCIALE POUR LES FEUILLES

Les **sacs de feuilles** ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères.

La Municipalité organisera une collecte spéciale **la semaine du 31 octobre**. Les sacs de feuilles doivent être déposés au bord de la route devant votre demeure. Aucune réservation nécessaire pour cette collecte.

DISTRIBUTION DE COPEAUX DE BOIS

À certains moments de l'année, la Municipalité a des copeaux de bois à distribuer. Si vous désirez en recevoir, veuillez communiquer avec le Responsable du Service des travaux publics, Dany Laberge au 418-844-1218.

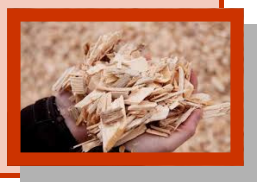

18 SEPTEMBRE COLLECTE DE RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

La Municipalité offrira une collecte par apport volontaire le **dimanche 18 SEPTEMBRE 2016 de 9 h à 15 h** dans le stationnement du garage municipal (1745, boulevard Valcartier).

Vous devez venir porter vos matières dangereuses au point de collecte vous-même .

Voici la liste des matières qui seront récupérées :

PEINTURES

Peintures vendues :

- soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus)
- soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement)
- apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)
- peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis
- laques
- produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont le scellant acrylique pour entrées d'autos)
- peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détail)

Peintures en aérosols

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES

Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES

Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides

Ampoules fluocompactes

RecycFluo
Au Québec, les **lampes fluocompactes**, ça se **recycle** aussi!

Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés qui sont sur place pourront vous informer.

Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle.
Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile **(usage non commercial seulement).** Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et en santé!

TAXES MUNICIPALES

ATTENTION! VOTRE NUMÉRO DE MATRICULE A ÉTÉ MODIFIÉ!

Afin de se conformer aux nouvelles exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les numéros de matricules de l'ensemble du territoire ont subi une modification.

Si vous payez vos taxes foncières par l'internet ou par téléphone, une modification de votre numéro de référence sur le site internet de votre institution financière est essentielle. Ce numéro de référence est votre numéro de matricule, excluant les premiers chiffres (22025) et sans traits d'union pour un total de 10 chiffres.

Le troisième et dernier versement du compte de taxes municipales est dû le 1er septembre 2016. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalité sur la totalité du compte.

Modes de paiement :

En argent comptant (au comptoir), par chèque libellé au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier (au comptoir, par la poste ou dans le dépôt de nuit), par paiement direct (au comptoir) et par Internet, par téléphone ou par guichet automatique auprès de votre institution financière.

Le compte de taxes annuel pour 2017 sera posté la première semaine de mars.

MESSAGE DE LA SQ

VÉHICULES HORS-ROUTE— CIRCULATION INTERDITE SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

La Sûreté du Québec, désire rappeler aux utilisateurs de véhicules hors route qu'il est interdit de circuler sur les propriétés privées, incluant les terres agricoles et producteurs privés sans autorisation au préalable des propriétaires.

En effet, des dommages peuvent être occasionnés aux propriétés, aux cultures ainsi qu'aux installations par la circulation de ce type de véhicule.

Rappelons que la Loi sur les véhicules hors route prévoit que les utilisateurs de ces véhicules circulant sur des propriétés privées sans autorisation au préalable s'exposent à une amende de 450 $ à 900 $. De plus, des poursuites criminelles pourraient être entamées contre un utilisateur qui causerait des méfaits ou du vandalisme aux installations privées lors de son passage non-autorisé.

À cet égard, endommager des clôtures, faire de la coupe de bois, ou désassembler un obstacle installé par le propriétaire pour limiter les déplacements des contrevenants sur ses terres, pourraient être lourd de conséquences.

Pour plus d'information et pour connaître les endroits où peuvent être pratiqués le véhicule tout terrain ou la motoneige, vous pouvez visiter le site Internet de la Fédération québécoise des clubs quads au www.fqcq.qc.ca.

Ramonage de cheminée

Vous pouvez réserver l'équipement pour le ramonage de cheminée à la Municipalité. Ce service est gratuit! Informez-vous!

QUÉBEC 101

Vous êtes nouvel arrivant et vous voulez découvrir le Québec?

Le Centre de la Famille Valcartier vous invite le jeudi 29 septembre à 18 h à venir découvrir les coutumes et expressions québécoises. Souper typique québécois, jeux brise -glace et kiosques sur les services pour les nouveaux arrivants. Cette activité est bilingue. Repas : 5 $ par adulte et 2 $ par enfant. Veuillez réserver votre place avant le 26 septembre auprès de Chantal Thompson au 418 844-6060. Bienvenue à tous!

LES RAPPORTS DE VOISINAGE

Avant de penser à loger une plainte ou une requête à la Municipalité, nous invitons les citoyens à faire preuve de bon voisinage et de civilité en prenant l'approche de la discussion avec la personne concernée. Il est souvent plus efficace de discuter entre voisin que de faire intervenir la Municipalité. Si requis et justifié, la Municipalité peut faire appliquer ses règlements.

Voici un extrait utile du Ministère de la Justice sur les rapports de voisinage ainsi que le lien internet complémentaire (*rapport de voisinage* dans Google):

Les rapports de voisinage

Il faut accepter les inconvénients inhérents à la vie en société. Mais cette tolérance a des limites. En effet, on n'a pas à subir un préjudice causé par la mauvaise foi d'un voisin ou une maladresse de sa part. D'ailleurs, le Code civil établit des règles de comportement assurant le maintien de bonnes relations entre voisins.

http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/voisin.htm

PETIT RAPPEL CONCERNANT LA BERCE DU CAUCASE

Cette plante est envahissante et un contact avec sa sève combiné avec l'exposition aux rayons du soleil, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. Pour bien l'identifier et connaître la procédure sécuritaire pour l'éliminer, consultez le : (www.mddelcc.gouv.qc.ca).

À noter que cette espèce a été retrouvée sur le territoire de la Municipalité cette année. La vigilance de chacun pour éradiquer la Berce du Caucase ne peut que bénéficier à toute la population.

SIGNALEMENT DE LA BERCE DU CAUCASE

Communiquez avec la Municipalité ou, encore, appelez le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1-800-561-1616. **Photographiez le plant pour permettre de confirmer votre observation par les professionnels du MDDEP.**

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 9 AU 15 OCTOBRE 2016

C'est dans la cuisine que ça se passe!
La Semaine de la prévention des incendies 2016 aura lieu du 9 au 15 octobre sur le thème Le combat des chefs.

Protégez-vous contre les incendies à la maison... Consultez nos conseils de prévention au:
www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie.html

Si un incendie se déclare malgré tout...

- Alertez sans délai les autres occupants.
- Sortez de la maison sans perdre de temps.
- Rendez-vous au point de rassemblement à l'extérieur et vérifiez que personne ne manque à l'appel.
- Appelez le 9-1-1 une fois dehors.

LA RÈGLE D'OR

NE RETOURNEZ JAMAIS dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes. Rappelez-vous que seuls les pompiers ont l'équipement de protection nécessaire pour sauver une personne ou un animal coincé à l'intérieur d'une maison en flammes.

B.B.Q. FONDS BYRON MCBAIN

Activité communautaire bénéfice organisée par le Service de sécurité incendie le dimanche **4 septembre** au Centre communautaire Valcartier. Le nombre de poulets est limité, donc **VOUS DEVEZ RÉSERVER VOTRE REPAS!**
(½ poulet avec salade, pain et dessert pour 13 $)

Jeux pour enfants : 16 h
Souper servi : de 17 h à 19 h
Pour réserver :
418 844-3755 (Susan)

DÉFI DES TÊTES RASÉES DE LEUCAN

40 200 $! Voilà l'impressionnant montant d'argent qui a été remis à Leucan le 11 juin mai dernier à l'occasion de la 4e édition du Défi têtes rasées Leucan de la MRC de La Jacques-Cartier. Au total, 46 participants ont accepté de relever le défi de se faire raser en soutien aux enfants atteints de cancer et à leur famille. Les pompiers de notre Municipalité ont amassé un montant de 8 400 $ et vous lance le défi de dépasser ce montant en 2017. Le Défi têtes rasées MD Leucan 2017 de la MRC de La Jacques-Cartier aura lieu à Shannon.

UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR L'HALLOWEEN

Les pompiers du Service de sécurité incendie feront la surveillance de la circulation routière entre 17 h et 19 h le soir de la fête de l'Halloween (lundi 31 octobre).

Voici le parcours patrouillé :
Boulevard Valcartier à partir de la rue Morley jusqu'au Dépanneur du Village; rue Morley; le Domaine St-Gabriel et Place Leduc.

Aux automobilistes qui doivent emprunter ces rues: Soyez vigilants et circuler sous la limite de vitesse. Résidants: svp attacher vos chiens et fermer les lumières extérieures si vous ne participer pas ou quand vous ne pouvez plus recevoir d'enfants. Merci pour votre collaboration et nous espérons que nos efforts contribueront à la sécurité de vos enfants.

Avant de commencer le parcours, passez à la CASERNE DE POMPIERS pour récupérer une épinglette clignotante ainsi qu'une surprise!
Venez vous réchauffer et boire un bon chocolat chaud ou un bon café.

Cette activité vous est offerte en collaboration avec la Municipalité, le Service de sécurité incendie et le Service des sports et loisirs.

Parents, stationnez au Centre communautaire et faites le trajet à pied avec vos enfants!

Hé! les enfants, vérifiez vos friandises avec un adulte avant de les déguster!

FONDS DE BIENFAISANCE BYRON MCBAIN

Suite à un long combat avec le cancer, Monsieur Byron McBain est décédé le 7 septembre 2011. C'était un bénévole extraordinaire pour notre communauté pendant 30 ans et son combat ne l'a aucunement ralenti. Il a été pompier bénévole et Directeur pour le Service de sécurité incendie pendant plusieurs années et a contribué beaucoup de son temps à son église. M. McBain a été le catalyseur de beaucoup de gestes de bienfaisance contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie de ses concitoyens. Le fonds Byron McBain sert à promouvoir le bénévolat en offrant des bourses d'études aux jeunes citoyens ayant effectué du bénévolat pour la Municipalité et sert aussi à récompenser ou rembourser les citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier ayant fait un geste de bienfaisance ou d'aide humanitaire envers leurs concitoyens. Le fonds SBL est géré et opéré par le Service de sécurité incendie de la Municipalité. Pour effectuer un don, envoyer un chèque à l'ordre de Fonds Byron McBain à l'adresse suivante: 1743, boul. Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Québec, G0A 4S0. *ÉTUDIANTS BÉNÉVOLES, N'OUBLIEZ PAS D'APPLIQUER POUR LA BOURSE D'ÉTUDES BYRON MCBAIN AVANT LE 31 OCT. DÉTAILS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.*

PROGRAMME DES SPORTS ET LOISIRS—AUTOMNE 2016

Période d'inscription : jusqu'au vendredi 9 septembre

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports et loisirs **418 844-2097** ou plaberge@munsgdv.ca

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site www.saint-gabriel-de-valcartier.ca.

Dépôt de nuit (seuls les chèques sont acceptés) : Vous pouvez déposer votre inscription dans la chute à courrier au complexe municipal, 1743, boulevard Valcartier.

En personne : Chèques, argent comptant et paiement direct

Paiement par chèque : Le paiement doit être fait par chèque en un seul versement en date du 15 septembre 2016 et à l'ordre de « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ». Pour les montants de plus de 125 $, il y a possibilité de faire deux versements; le premier en date du 15 septembre 2016 et le second en date du 15 octobre 2016. Pour les chèques sans provision, une pénalité de 10 $ s'appliquera et le paiement devra alors être fait en argent.

Taxes : Les coûts indiqués incluent les taxes lorsqu'elles s'appliquent.

FONCTIONNEMENT DES COURS

Début des cours : La semaine du 12 septembre 2016 à moins d'avis contraire.

Nombre de participants : Il y a un nombre minimum et nombre maximum de participants pour chaque activité. Advenant le cas où le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le Service des sports et loisirs se verra dans l'obligation d'annuler le cours et de rembourser les frais d'inscription.

Confirmation d'activités : **Le paiement complet doit être reçu pour qu'un inscription soit valide.** Si vous ne recevez pas d'appel avant le début de votre activité, c'est qu'elle aura lieu. Vous vous présentez donc comme prévu à la date inscrite dans la programmation.

Responsabilité : La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités du Service des sports et loisirs et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre la celle-ci.

GROUPE DE JEUX POUR ENFANTS DE 3 À 5 ANS

Nous nous efforçons de fournir un environnement bilingue stimulant et chaleureux pour les enfants de 3 à 5 ans qui favorise le développement physique, social, affectif, créatif, cognitif et intellectuel de chaque enfant. Notre programme offre un lieu où chaque enfant peut explorer son propre potentiel. L'environnement interactif du Groupe de jeux encourage la curiosité, la résolution de problèmes, la créativité et la croissance sociale. Nous reconnaissons et encourageons le potentiel étonnant à apprendre qu'ont les enfants!

Pour offrir cette activité, nous avons besoin d'un minimum de 6 enfants, nous vous suggérons d'inscrire votre enfant aussitôt que possible. Les enfants doivent être autonomes pour participer.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 15 h 30

Durée : 14 semaines du 13 sept. au 15 déc.

Coût : 2 jours/semaine : 250 $
3 jours/semaine : 350 $

Viens t'amuser!

PAGES UTILES

1. Municipalité de Saint Gabriel de Valcartier
2. Clubados Valcartier
3. Club de soccer les Ours noirs de St Gabriel de Valcartier
4. *Club de Taekwon-do de Saint Gabriel de Valcartier*
5. Habitations Communautaires Saint Gabriel de Valcartier
6. Ligue de balle molle Saint-Gabriel-de-Valcartier
7. Terrain de Jeux Saint-Gabriel-de-Valcartier Playground
8. Vie Communautaire Saint-Gabriel de Valcartier Community Life
9. Les mamans de St-Gabriel-de-Valcartier
10. Centre Physik
11. Service des loisirs communautaires de la Garnison Valcartier
12. Le Centre de la famille Valcartier
13. Valcartier Settlement Days

CLUB ADOS

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK:

Clubados Valcartier

TAEKWON-DO

Le Club de Taewkon-Do est destiné aux enfants de 7 ans et plus et aux adultes.
La philosophie du Taekwon-Do est d'éliminer le combat en décourageant une agression par une force qui doit reposer sur l'humanité, la justice, la moralité, la sagesse et la loyauté dans le but de construire un monde meilleur et pacifique.
Le credo, récité au début de chaque cours par les instructeurs et les élèves, reflète cette philosophie :

1. **Courtoisie**
2. **Intégrité**
3. **Persévérance**
4. **Maîtrise de soi**
5. **Courage**

Lieu : Centre communautaire
Horaire : mardi et jeudi de 18 h 15 à 19 h 30 et 19 h 30 à 20 h 45 h (groupe avancé).
Durée: 2 séances/semaine dès le 19 sept.
Coût : 105 $ ceintures couleurs
115 $ ceintures noires
(20 $ de plus pour non-résidants, payable une fois par année)
Professeur : Rock Soucy

Réservez tôt, les places sont maintenant limitées et nous utiliserons dorénavant la formule premier arrivé, premier inscrit! Les parents sont invités à s'inscrire avec leurs enfants.

STEP

Cours réservé aux adultes (12 ans et plus)

Lieu : Centre communautaire
Quand : Lundi
Horaire : 19 h à 20 h
Durée : 12 semaines dès le 19 sept.
Coût : 25 $
Professeur : Lise Cauvier
Rabais étudiant de 50 %.

Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées!

HATHA YOGA

Tout le monde peut faire du yoga!
Ambiance de confiance et de respect
Namasté!
Inscriptions:
Centre communautaire, veuillez communiquer avec Mme Pamala Hogan Laberge au 418-844-2097 ou courriel plaberge@munsgdv.ca
Date : 12 sept. au 14 nov. 2016
Prix : 100$ pour 10 cours (chèque ou argent comptant)
Horaire :

Lundi et	17h45 à 19h 19h15 à 20h30 (Hatha)
Mardi	9h à 10h (Yoga chaise ou Hatha doux)
Jeudi	10h à 11h (Yoga chaise)

COURS DE DESSIN ET PEINTURE

Lieu : Centre communautaire
Quand : Mercredi matin
Horaire : 9 h30 à 12 h
Durée : 10 cours dès le 14 sept.
Coût : 25 $
Professeur : Véronique Asselin

EXPOSITION ET VENTE DE COURTEPOINTES

Mettant en vedette des courtepointes et autres objets d'artisanat matelassés fabriqués par les membres du groupe *Betty's Quilters*. Il y aura des tirages et autres kiosques sur place. Des collations et rafraîchissements seront aussi disponibles.
Quand : Dimanche 23 octobre
Heure: 10 h à 15 h
Lieu : Centre communautaire Valcartier

Entrée Gratuite!

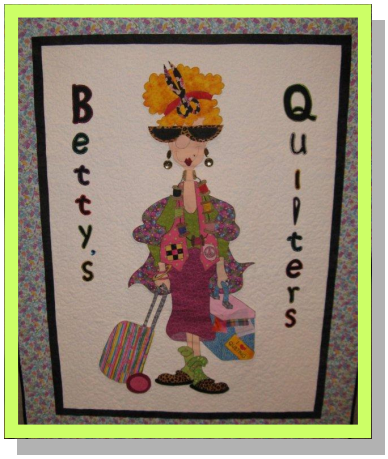

COURTEPOINTE BETTY'S QUILTERS

Bienvenue aux nouveaux membres! Cette activité s'adresse aux adultes.

Des projets de groupe ou pour débutants sont proposés ou vous pouvez travailler sur vos propres projets. L'objectif est d'apprendre et de partager nos connaissances.
Lieu : Centre communautaire
Quand : Lundis à compter du 12 sept.
Horaire : 9 h à 15 h 30
Coût : 30 $ pour l'année
Séance d'information le premier lundi.

Inscriptions
Studio de danse "LPA"

Saint-Gabriel-de-Valcartier

Session d'automne (débute le 17 septembre)

- 12 cours
- Une générale et un spectacle
- Coût: 90$ / élève
- Spécial frères et soeurs: 85$ deuxième enfant, 80$ troisième enfant, etc.
- Laurie Pelletier et Alexane Pelletier
- **418-570-0911**
- **laurie.pelletier1@outlook.com**

Centre Communautaire

Les mercredis 19h00 à 20h00

Le paiement sera sous forme de "punch card"!!

Marché public au Centre Communautaire

tous les jeudis du 7 juil. au 29 sept.

15 h30 à 19 h

Beau temps, mauvais temps, nous y serons!

Pour information: Joanne Gosselin, 418-844-3213 ou jardins5econcess@hotmail.com

• Session d'automne •

Le PIYO est un entraînement combinant des mouvements de yoga avec le rythme du pilates. Programme complet qui développe force, stabilisation, définition et endurance. Vous serez agréablement surpris de voir votre corps se transformer complètement !!!

Manon Brssard, entraineur PiYo et Insanity Live

Au centre communautaire

Mardi et jeudi 18h00 à 19h00

Le paiement sera sous forme de "punch card"!!

MERCI AUX BÉNÉVOLES

Les activités tirent à leur fin pour cette session qui s'achève. Arrêtez-vous pour réfléchir pendant un moment; imaginez un village sans activités ou évènements communautaires! Pas de soccer, aucun marché public, pas de Journée familiale! 200 ans passés, le rêve de John Neilson était de bâtir une communauté…maintenant, 200 ans après, nous voyons que son rêve est toujours aussi fort.

Merci à tous les bénévoles et organisateurs qui ont donné beaucoup de leur temps pour organiser des activités estivales fantastiques!

Sans vous, le soccer, marché public, la Journée familiale, les fêtes du 200e, le baseball, la balle-molle, la pétanque et le Club de lecture n'auraient pas lieu.

Nos bénévoles sont au cœur de cette communauté. C'est grâce à leur dévouement et leur travail acharné que Saint-Gabriel-de-Valcartier est aussi fantastique!

PAM

TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

Le Service des sports et loisirs de Saint-Gabriel-de-Valcartier organise présentement son tournoi de golf annuel pour l'automne 2016 au **Club de Golf Centre Plein Air Castor Base Valcartier.** Celui-ci aura lieu le dimanche **25 septembre** au prix de **90 $ par personne**.
L'événement débutera par un brunch et un tirage de prix fabuleux!

La formule du jeu est celle du « *Continuous Mulligan* ». Un minimum de 10 « *foursomes* » est nécessaire pour que l'activité ait lieu.

Horaire:

10 h : Brunch 11 h 30 : Golf

Pour vous inscrire, 418 844-2097.

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIK

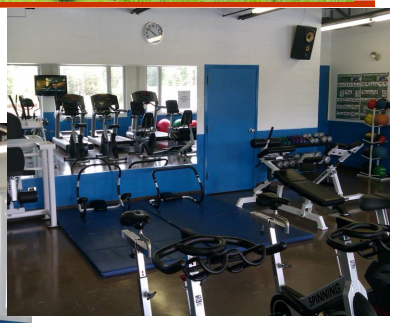

Horaire : **Nouvel horaire à compter du 8 sept.

Lundi au vendredi	6 h à 13 h
Lundi au jeudi	15 h à 21 h
Vendredi	15 h à 19 h
Samedi	7 h à 12 h

Liste de prix :

1 mois :	30 $/pers. ou 40 $/famille**
3 mois :	60 $/pers. ou 80 $/famille**
6 mois :	110 $/pers. ou 140 $/famille**
1 an :	200 $/pers. ou 260 $/famille**

**famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans
Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :
⟹ 50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session :	5 $/personne
Carte 20 sessions :	60 $/personne
Non résidants :	20 $ de plus

Âge requis :
14 à 16 ans (Cardio seulement)
16 ans et + (Cardio & Musculaire)

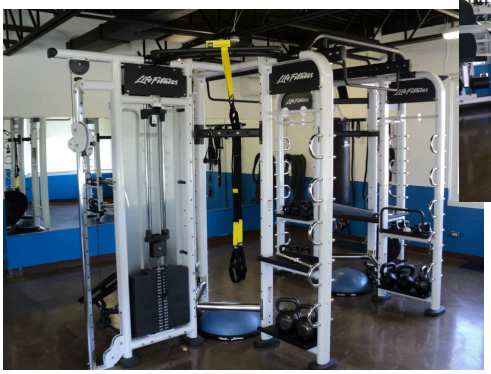

Responsable :
Jean-François April, B.Sc
Éducation Physique
Entraîneur spécialisé FCPAQ
Téléphone : 418 844-1218
Poste 233
Courriel : centrephysik@videotron.ca

CENTRE PHYSIK SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CENTER

OFFRE D'EMPLOI - Moniteur ou monitrice de conditionnement physique

Le moniteur ou la monitrice surveille, corrige les mouvements, et encourage les membres du centre de conditionnement physique. Il ou elle donne des conseils selon les normes des programmes de conditionnement physique. De plus, le ou la titulaire du poste doit exercer des fonctions d'administration, inspecter des équipements, nettoyer ou accomplir toute autre tâche demandée par le responsable ainsi que procéder à l'ouverture et la fermeture du centre.

Qualifications :

* Certificats valides de RCR et de secourisme élémentaire ou disponibilité pour suivre le ou les cours;
* Connaissance de l'entraînement en salle;
* Application de politiques, procédures et règlements.

Le candidat ou la candidate retenu (e) doit :

* Être en bonne forme physique;
* Être disponible pour des quarts de **travail de soir**;
* Aimer travailler en équipe et avec le public.

Horaire de la salle de conditionnement physique :
Lundi au vendredi de 6 h à 13 h et de 15 h à 21 h (sauf le vendredi de 15 h à 19 h) et le samedi de 7 h à 12 h.

Faites parvenir votre C.V. à:
Pamala Hogan Laberge
Service des sports et loisirs
1743, boul. Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0
ou **plaberge@munsgdv.ca**
Seule les personnes convoquées en entrevue seront contactées.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nouveauté cet automne!

Boîtes aux livres! La bibliothèque installera des boîtes de livres autour du village. Ces boîtes serviront à fournir des livres gratuitement aux résidants et visiteurs. Soyez à l'aise à vous arrêtez et regarder ce que vous pourriez ramener à la maison. Informez-vous à la bibliothèque sur leurs localisations.

Vente de livres usagés!

La vente de livres aura lieu en même temps que les activités de la Journée familiale. Les livres usagés seront mis en vente à l'intérieur du Centre communautaire, le samedi 20 août, de 10 h à 19 h. Les prix varient de 0,10 $ à 1 $, ou vous pouvez remplir un sac et nous faire une offre! Les profits seront versés à la bibliothèque municipale. Venez tôt pour la meilleure sélection, revenez en fin de journée pour les meilleures offres! Les livres resteront sur place quelques jours pour ceux qui ne peuvent s'y rendre le samedi. Venez rencontrer un auteur local Julien Dubois pendant la vente de livres du 20 août. Il aura en main des éditions de son tout premier livre, Paladin: renaissance. Cette l'occasion de découvrir une nouvelle trilogie.

Club de lecture d'été TD

Continuez à lire et récolter des billets! Le tirage des prix aura lieu à la bibliothèque municipale le jeudi, **25 août à 19 h.**

L'HEURE DU CONTE

Octobre : Venez costumés fêter l'Halloween avec nous! Chants, contes, bricolages et gâteries vous attendent...

Vendredi
28 octobre
à 18 h 30

HORAIRE

Heures d'ouverture jusqu'au 25 août
Lundi et jeudi : 18 h 30 - 20 h 30

Heures d'ouverture à compter du 29 août

Lundi :	14 h - 16 h 30
Mardi :	10 h - 12 h /
	16 h 30 - 20 h 30
Mercredi :	18 h 30 - 20 h 30
Samedi :	14 h - 16 h

Venez voir les nouveaux livres, une rotation de livres a eu lieu au début août!

Coups de Coeur de la bibliothécaire

Catégorie adulte :
L'amant japonais
- Isabelle Allende

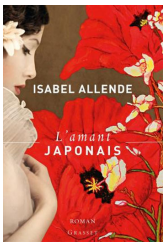

Catégorie ado :
Le BGG
- Roald Dahl

Catégorie enfant :
Super Zig Zag
- Tedd Arnold

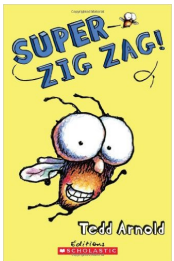

INVITATION ARTISTES / ARTISANS

Inscription au salon des artistes et artisans Shannon-Valcartier

Il est temps de s'inscrire avant le 9 septembre comme exposant au salon des artisans Shannon-Valcartier qui aura lieu les **12 et 13 novembre au Centre Communautaire de Shannon**. Volet artisanat ou alimentaire accepté. Le coût de l'inscription est 80 $ par jour pour les résidants de Shannon et la communauté militaire, et 92 $ pour les autres résidants des autres villes. Vous pouvez dorénavant vous inscrire électroniquement au loisirs@shannon.ca. Les places sont limitées. Pour inscription Vanessa Paquet-Labbé au 418 844-1085 ou Chantal Thompson 418 844-6060.

PORTES OUVERTES DU CENTRE DE LA FAMILLE VALCARTIER

Venez découvrir votre Centre, soupez avec nous et votez pour ceux qui vous représenteront.

Nous souhaitons vous inviter à nos portes ouvertes qui auront lieu au Centre de la Famille Valcartier, le jeudi 14 septembre 2016 dès 16 h. De plus, profitez-en pour participer à notre Assemblée générale annuelle de 18 h 30 à 20 h, une belle occasion de connaître les dernières réalisations du CFV et de voter pour vos prochains représentants au Conseil d'administration. Un souper spaghetti sera offert de 17 h au coût de 5 $ par adulte et gratuit pour les enfants. Un service de garde et le repas seront gratuits pour ceux participant à l'Assemblée générale. Réservation du repas auprès de Chantal Thompson et du service de garde auprès de Geneviève Girard avant le 9 septembre au 418 844-6060. Bienvenue à toute la communauté militaire!

Centre Famille Valcartier

MRC - COMMUNIQUÉ

Des événements populaires sans fumée se tiendront cet été dans la MRC de La Jacques-Cartier!

Les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier offriront aux citoyens de nouveaux environnements favorables aux saines habitudes de vie dans le cadre du projet pilote «*Événements populAire sans fumée*». Grâce aux quatre bannières de couleurs vives et festives mises à leur disposition tout au long de l'été, les municipalités pourront indiquer clairement aux participants que leurs événements extérieurs sont exempts de fumée. Les bannières seront d'ailleurs affichées à Saint-Gabriel-de-Valcartier les 19 et 20 août à l'occasion de la journée familiale et du tournoi de balle donnée.

Ce projet pilote a été développé par les partenaires de la *Mobilisation régionale et locale sur les saines habitudes de vie, le poids et la santé* (www.mobilisationshv.com) pour soutenir les municipalités dans la création d'environnements sains, et ce, en cohérence avec les objectifs du *Programme national de santé publique 2015-2025*.

La fumée secondaire néfaste même en plein air

Le fait de se trouver à l'extérieur n'est pas nécessairement un facteur de protection pour les non-fumeurs exposés à la fumée secondaire. En effet, selon le nombre de fumeurs, la superficie des lieux et les conditions atmosphériques, les niveaux de fumée de tabac peuvent être comparables à ceux présents dans un milieu fermé. Selon les données disponibles[1], environ 80 % de la population de la région de la Capitale-Nationale ne consomme pas de produits du tabac. C'est pourquoi le projet pilote « *Événements populAire sans fumée* » vise à valoriser ce comportement et à renforcer la norme sociale en ce sens.

Le projet pilote sera évalué au cours de l'été 2016 pour valider auprès des municipalités leur satisfaction concernant le matériel mis à leur disposition, le soutien offert et la réceptivité de la population à l'égard des « *Événements populAire sans fumée* ». Cette évaluation pourrait favoriser le déploiement d'une telle campagne sur l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale.

CONCOURS LA CARTE DE NOËL RÉGIONALE 2016 SOYEZ PRËTS!

Cette année encore, la MRC de La Jacques-Cartier fait appel à la créativité de ses artistes et les invite à participer à la prochaine édition du concours La carte de Noël régionale. Citoyens et jeunes étudiants de La Jacques-Cartier, inscrivez-vous dès maintenant!

Le concours

Le concours La carte de Noël régionale vise à encourager et à promouvoir la création en arts visuels dans la région de La Jacques-Cartier tout en stimulant l'expression artistique des participants, peu importe leur âge ou leur niveau. Les catégories et les règlements pour l'édition 2016 seront communiqués prochainement sur le site Internet de la MRC de La Jacques-Cartier. Des prix en argent sont à gagner! Inscrivez-vous dès maintenant au 418 844-2160, poste 227 ou à slaperriere@mrc.lajacquescartier.qc.ca.

Journée Info loisirs
6 septembre 2016
de 18 h à 21 h

Inscription activités de loisirs
6 au 13 septembre 2016

Inscription activités parascolaires
6 au 18 septembre 2016

Nouvelle programmation culturelle
Pages 18 à 24

PARTENAIRE :
VILLE DE SHANNON

Ces informations sont disponibles en français et en anglais au / This information is available in French and English at
www.bk.cfpsa.com/valcartierpub

Joignez-vous à notre page Facebook
facebook.com/LOISIRSVALCARTIER

Service des loisirs communautaires
BASE VALCARTIER

CBJC - Les jeunes bien informés grâce à la trousse éducative sur le saumon atlantique procèdent à la mise à l'eau de leurs alevins

Dans le cadre de la trousse éducative sur la biologie du saumon atlantique de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), quelques centaines d'alevins (poissons de 3 cm) ont été mis à l'eau au mois de juin, à différents endroits le long de la rivière Jacques-Cartier : parc national de la Jacques-Cartier, parc du Grand-Héron à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, parc familial des berges à Donnacona et à Pont-Rouge.

Les classes participantes ont reçu la visite d'un interprète de la CBJC afin de leur remettre les œufs que les élèves ont vus croître du mois de mars jusqu'à leur mise à l'eau en juin. En plus du matériel conçu par la CBJC, le programme de trousse éducative encourage l'utilisation des cahiers du programme éducatif *Histoires de saumon* qui permet l'apprentissage par la recherche et la découverte. Ces cahiers sont disponibles auprès de la FQSA.

CBJC

« une ressource pour le milieu »

En 2016, c'est grâce à l'implication des enseignants d'une dizaine d'écoles primaires des régions de Portneuf et de Québec, ainsi qu'à la maison des jeunes de Stoneham-et-Tewkesbury que la CBJC a fait connaître son programme.

La CBJC tient à remercier la précieuse aide de ses partenaires financiers pour la réalisation de ce projet : **les Caisses populaires Desjardins de Québec (Centre de services Saint-Jean), du Centre-ville de Québec, du Piémont Laurentien, de Donnacona et de Charlesbourg ainsi que la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).**

Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter notre site Web ou communiquer avec Monsieur Antoine Rivierre, directeur des projets, au 1-888-875-1120.

BAS NIVEAU D'EAU DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER À PONT ROUGE

La montaison des saumons atlantiques dans la rivière Jacques-Cartier est bien entamée. Déjà, plus de 300 saumons adultes ont été transportés par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) afin de leur permettre d'atteindre les sites de reproduction. Le transport est d'une grande importance pour assurer la survie de l'espèce dans la rivière et est un effort de réintroduction efficace.

Il se peut que vous observiez un niveau d'eau anormalement bas dans la rivière Jacques-Cartier entre environ 7h et 14h certains jours de l'été. Cette baisse est créée artificiellement afin de permettre au personnel de la CBJC de capturer les poissons en toute sécurité. Nous vous rappelons que le niveau d'eau peut varier de façon importante rapidement, et ce, en tout temps. Il est essentiel de demeurer vigilant et d'agir avec prudence, peu importe les conditions, lorsque vous fréquentez les abords d'un cours d'eau.

De plus, nous vous rappelons que **la pêche au saumon atlantique est interdite sur toute la rivière Jacques-Cartier : il n'est pas permis de tenter de le pêcher** et les prises accidentelles doivent obligatoirement être remises à l'eau sous peine d'amende. De plus, une réglementation spéciale interdit **la pêche de toutes les espèces sur la rivière dans la section située entre le côté aval du barrage McDougall, à Pont-Rouge, et le barrage de Donnacona.** Cette réglementation sera en vigueur pour 2016 seulement, à moins d'avis contraire. Des agents de la faune circulent régulièrement dans ce secteur afin d'assurer le respect de la nouvelle réglementation.

Pour de plus amples informations sur la montaison des saumons, consultez le www.cbjc.org. Pour toute question concernant la pêche, visitez le mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

ENSEMBLE, AU COEUR DE LA NATURE

1743, boul. Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
Congés fériés:
Lundi 5 septembre
Lundi 10 octobre

AVIS ABRI D'HIVER

Les abris d'hiver tant pour les véhicules que pour les piétons à l'entrée d'un bâtiment, ainsi que les clôtures à neige et autres protections hivernales sont autorisés dans toutes les zones, du **1er octobre au 30 avril de l'année suivante**.

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ
WWW.SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER.CA

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

MUNICIPALITÉ	
Administration	418-844-1218
Travaux publics	418-844-1218
Sports et loisirs	418-844-2097
Club Ados	418-844-1327
Bibliothèque	418-844-4040
Urgence municipale (voirie)	418-844-0911
Ministère des Transports	418-643-6903
MRC de La Jacques-Cartier	418-844-2160

Sûreté du Québec	*4141 (cellulaire)
(assistance non urgente)	418-310-4141
URGENCE	**9-1-1**
Info-Santé	8-1-1
Info panne téléphone	6-1-1
Info Transports	5-1-1
Annuaire téléphonique	4-1-1
Guide Services communautaire	2-1-1

DATES À RETENIR

AOÛT

4, 11, 18, 25 MARCHÉ PUBLIC
19-20 Fête familiale et tournoi de balle-donnée
20 Vente de livres usagés
25 Tirage Club de lecture d'été—Bibliothèque
29 Retour à l'horaire régulier—Bibliothèque

SEPTEMBRE

1, 8, 15, 22, 29 MARCHÉ PUBLIC
1er Troisième et dernier versement des taxes municipales
4 BBQ Fonds Byron McBain
8 Nouvel horaire Centre Physik
9 Date limite - inscription aux activités de sports et loisirs
12 Début des cours Hatha yoga et groupe de courtepointe
13 Début de la session d'automne du Groupe de jeux
14 Début des cours de dessin et peinture
14 Portes ouvertes au Centre de la famille de Valcartier
17 Début des cours de Hip-hop
18 Collecte de RDD
19 Début des cours de Step
19 Début de la session de Taekwon-Do
25 Tournoi de golf communautaire, 22e Édition
29 Dernier Marché public

OCTOBRE

1er Abris d'hiver autorisés à compter de cette date
7 au 9 LES FÊTES DES PIONNIERS - 200e anniversaire
9 au 15 Semaine de la prévention des incendies
23 Exposition et vente de courtepointes
28 Heure du conte à la Bibliothèque
31 Route sécuritaire et activités pour l'Halloween
31 Date limite d'Application pour bourse Byron McBain
31 Collecte spéciale pour les feuilles

NOVEMBRE

6 Retour à l'heure normale
12-13 Salon des artistes et artisans Valcartier
24 Dernière collecte hebdomadaire des déchets monstres